

RELIGIOSITÉ EN MILIEU CARCÉRAL : UNE PRATIQUE RÉCURRENTÉ CHEZ LES DÉTENUS DE LA MAISON D'ARRÊT DE COTONOU

Pascal DOHOU¹

Université d'Abomey-Calavi, Bénin
hortal2006@gmail.com

&

Rachelle SOHOLOU²

Université d'Abomey-Calavi, Bénin
rsoholou@gmail.com

&

Patricia TONOU³

Université d'Abomey-Calavi, Bénin
patriciatonou@gmail.com

Résumé : Les détenus tout comme tous citoyens libres, ont la liberté de vivre leur foi en prison. Les aumôniers peuvent s'entretenir aussi qu'ils le souhaitent avec les détenus de leur culte et qu'aucune sanction ne peut limiter ce droit. La présente recherche se propose d'analyser les différentes logiques et dynamismes qui sous-tendent la pratique de la religion dans la maison d'arrêt de Cotonou. La recherche est de nature mixte. La recherche documentaire, l'entretien individuel approfondi, l'observation directe et l'administration du questionnaire ont été les techniques de collecte des données mobilisées. Le corpus empirique a été recueilli auprès de 32 acteurs sociaux soit 12 pour la recherche qualitative et 20 pour la recherche quantitative. Ces derniers ont été approchés à travers la méthode du choix raisonné couplé de la méthode des itinéraires et l'aléatoire simple. La théorie de l'acteur stratégique est convoquée. Les résultats issus de la collecte des données montrent d'une part que la religion en donnant aux détenus un meilleur état d'esprit est une stratégie de reconstruction de leur vie. D'autre part, les manifestations religieuses sont des lieux de création de lien entre les détenus eux-mêmes et avec le monde extérieur par l'entremise des responsables religieux.

Mots clés : détenu, religion, reconstruction, lien, maison d'arrêt de Cotonou.

RELIGIOSITY IN PRISON: A RECURRING PRACTICE AT DETAINEES OF THE COTONOU PRISON HOUSE

Abstract : Prisoners, like all free citizens, have the freedom to live out their faith in prison. The chaplains can talk as they wish with the prisoners of their religion and that no sanction can limit this right. This research proposes to analyze the different logics and dynamisms that underlie the practice of religion in the prison of Cotonou. The research is mixed in nature. Documentary research, in-depth individual interview, direct observation and administration of the questionnaire were the data collection techniques used. The empirical corpus was collected from 32 social actors, 12 for qualitative research and 20 for quantitative research. These were approached through the method of reasoned choice coupled with the route method and simple randomness. The theory of the strategic actor is invoked. The results from the data collection show on the one hand that

¹ Laboratoire d'Analyse et de Recherche, Religions Espaces et Développement (LARRED)

² Laboratoire Groupe de Recherche sur l'Afrique et la Diaspora (GRAD)

³ Laboratoire d'Analyse et de Recherche, Religions Espaces et Développement (LARRED)

religion, by giving prisoners a better state of mind, is a strategy for rebuilding their lives. On the other hand, religious events are places where links are created between the prisoners themselves and with the outside world through religious leaders.

Keywords: detainee, religion, reconstruction, link, Cotonou remand center.

Introduction

Lorsque l'on tente de comprendre les différentes logiques et dynamismes qui sous-tendent la pratique de la religion dans la maison d'arrêt de Cotonou, le 11^{ème} arrondissement de Cotonou est le lieu propice à cette activité. Car, Cotonou est la capitale économique du Bénin. Dans cette prison, la population carcérale est considérable et cosmopolite. Presque, toutes les nationalités de la sous-région et de différent continent, de différente culture y sont présentes. En plus de cela, elle dispose d'un service d'aumônerie chargé de célébrer les cultes aux détenus. De plus, cette entité carcérale contient les détenus de tout bord religieux. L'appréhension de différentes logiques et dynamismes qui sous-tendent la pratique de la religion dans les prisons est plus que jamais saisie si les études sur cet objet se réalisent dans cet arrondissement. La multiplication des rapports relatifs à la régulation de la diversité religieuse au cours des vingt dernières années, traduit non seulement la complexification du champ religieux contemporain, mais aussi l'importance pour l'Etat laïc d'en comprendre les manifestations afin de garantir le plus adéquatement possible la liberté de conscience et de religion de tous les citoyens (D. Kousens, 2011). Cette approche objective du champ religieux ne peut qu'être faite dans un pays où la laïcité est le fil conducteur de l'Etat en termes de ses rapports avec les confessions religieuses. La laïcité qui favorise la manifestation libre de sa foi même dans les institutions publiques avec un respect pour les autres confessions permet alors la manifestation de la foi dans les milieux carcéraux. Le vécu de la foi dans les prisons a conduit certaines confessions religieuses dont l'Eglise catholique à instituer les aumôneries pour les prisons dans sa dynamique de la pastorale.

Becci Terrier Iréné, Bovay Claude et Kuhn André s'inscrivent dans cette option lorsqu'ils constatent que : « Dans les institutions pénitentiaires suisses, le modèle d'assistance spirituelle dominant est celui d'une aumônerie chrétienne, assurée par l'action conjointe des deux Eglises historiquement majoritaires (Catholique Romaine et Protestante), à visée universaliste, s'adressant à toutes les personnes en détention, indépendamment de leur appartenance religieuse. L'aumônier visite tous les incarcérés, qu'ils soient chrétiens ou non. En revanche, les célébrations religieuses qu'il organise peuvent avoir un caractère confessionnel. Les aumôniers sont employés à des taux d'occupation variés. La fixation de leur cahier de charges et leur rémunération relèvent, selon les cas, du ressort des Eglises, de l'Etat ou des établissements » (I. Becci, C. Bovay et A. Kuhn, 2011, p. 3). Les aumôniers dans les prisons s'entretiennent avec tous les prisonniers quel que soit leur bord religieux. Parlant toujours des libertés des prisonniers. C. Dubois (2008) traitant de la réinsertion des détenus avec les prisons ouvertes estime que l'enferment doit être considéré d'une part comme un moment devant permettre au détenu de réparer son délit et, d'autre part, comme un moment que le détenu doit vivre sans être privé de ses droits fondamentaux. Dans cette

perspective, la pratique de la foi est donc un droit fondamental dont jouit le détenu. Beaucoup de dynamiques s'opèrent donc autour de la vie, en particulier de la pratique de la religion dans les prisons. Face à cette réalité, il convient alors de savoir les différents faits qui entrent en ligne de compte dans le vécu de la foi par les détenus de la maison d'arrêt de Cotonou. Les prisonniers, tout comme tout citoyen libre, ont la liberté de vivre leurs foies en prison. Le code de procédure pénale va plus loin lorsqu'il dispose dans son article 437 que les aumôniers peuvent s'entretenir aussi qu'ils le souhaitent avec les détenus de leur culte et qu'aucune sanction ne peut limiter ce droit. Les détenus vivant leur foi dans la prison sont assistés à volonté par leur responsable religieux. La loi ne leur autorise sans restriction aucune de manifester leur foi même dans ces conditions de vie carcérale. Si les détenus sont libres de vivre leur foi en prison, la manifestation de cette foi nécessite une organisation au regard des remous qu'elle suscite. La nécessité de mieux structurer la foi dans les prisons fait dire à I. Becci, C. Bovay et A. Kuhn (2011, p. 2) : « Dans la plupart des cas, les établissements pénitentiaires essaient de canaliser le recours à la religion en fonction des buts de l'institution, à savoir la réhabilitation et la surveillance. Le fait que la population carcérale détenue en Suisse soit devenue culturellement et religieusement si plurielle impose non seulement de nouvelles contraintes aux administrations pénitentiaires, mais elle pose aussi la question du lien entre les différentes religions et les mécanismes de pouvoir et de disciplinarisation propres à la prison ».

Le pluralisme religieux tente de créer des sentiments, mieux des comportements antireligieux en prison. Il risque de fissurer l'ambiance de laïcité qui devrait régner dans ces lieux de privatisation de liberté. C'est eu égard à cela que O. Landron (2011) montre que les aumôniers se plaignent de l'anticléricalisme qui règne dans les prisons dans la moitié du XXe siècle, dont les surveillants seraient le principal vecteur. La foi vécue en prison peut conduire à une haine contre les clercs vus qu'ils sont les plus nombreux à visiter ces lieux de détention.

Mis à part le problème que pose la pratique de la foi en prison, Vandeurzen Inche va plus loin et s'intéresse à la contribution de la pratique religieuse en prison dans la réinsertion sociale des détenus. Il pense : « La réinsertion des détenus constitue la mission prioritaire des régimes carcéraux ouverts. Afin de remplir cette mission, l'organisation concrète de la vie en prison en détention se structure autour deux axes. Le premier est orienté vers une réinsertion que nous qualifions de professionnelle. Ainsi, travail et formation figurent au programme quotidien des détenus. Le second axe est orienté vers une réinsertion que nous qualifierons de psychosociale. Il se caractérise par un large éventail d'activités souvent organisées en groupe et par le maintien et l'entretien d'un lien avec le monde extérieur. Ainsi, les contacts avec l'entourage et la famille du détenu sont facilités par plusieurs dispositions leur permettant notamment de téléphoner chaque jour, de recevoir des visites hebdomadaires ou encore de bénéficier de congés et de permission de sorties » (I. Vandeurzen, 1999, pp. 112-113).

Ainsi, les détenus une fois en prison devraient travailler à leur propre réinsertion à travers des programmes spéciaux mis en place par les prisons elles-mêmes. Dans la dynamique de faire de la prison un espace de droit où les détenus doivent travailler à leur propre réinsertion sociale, Cartuyvels Yan s'insurge et pense que : « Chercher à faire de la prison un espace de droit, c'est estimer l'existence d'un espace carcéral qui

souffre d'un grave déficit de légitimité, accepter le maintien d'un système pénal qui repose sur une privatisation de liberté qu'on peut juger contraire aux droits de l'homme, accepter la violence d'une logique discriminatoire qui génère l'exclusion » (Y. Cartuyvels, 2002, p. 130).

Alors, l'idée d'introduction du droit dans la prison problématise elle-même déjà le vivre en commun dans ce monde de privatisation de liberté. Chantraine Gilles et Dan Kaminski vont plus loin et opinent que : « la fragilisation de la prison, par l'instauration d'un garantisme positif, forme la base structurale sur laquelle devient pensable la transformation de la violence en conflit et de l'insécurité en incertitude » (G. Chantraine et D. Kaminski, 2008, p. 56).

Vouloir donc du droit et par ricochet de la liberté de vivre sa foi envers et contre tout dans les prisons peut conduire à l'émergence des conflits et de l'incertitude dans les milieux carcéraux. Face à ces différents constats, il est alors bienséant de se demander pourquoi la pratique du droit des détenus est une problématique à réflexion pour les hommes de droits, notamment les droits fondamentaux. Il se pose alors le problème de l'application ou de l'observation des droits des détenus en prison. De façon spécifique, il se pose le problème de l'effet de l'application du droit de la profession de foi en prison sur les prisonniers. Il convient alors dans les faits de vouloir comprendre les facteurs explicatifs qui sous-tendent la pratique de la religion dans la maison d'arrêt de Cotonou. Dans la réalité, qu'est-ce qui justifie le sentiment religieux chez les détenus de la maison d'arrêt de Cotonou ? Pour répondre à cette interrogation, il convient d'annoncer l'approche méthodologique adoptée et puis de présenter les éléments explicatifs de la religiosité, une pratique récurrente chez les détenus de la maison d'arrêt de Cotonou.

1. Corpus méthodologique de la recherche

Lorsque l'on tente de comprendre les différentes logiques et dynamismes qui sous-tendent la pratique de la religion dans la maison d'arrêt de Cotonou, on se rend compte que la particularité réside dans la diversité culturelle et la provenance de divers horizons des pensionnaires. En plus, le lieu dispose d'un service d'aumônerie chargé de célébrer les cultes aux détenus ainsi que de détenus appartenant à tous les bords religieux. L'essentiel de cette étude consiste à dégager la fonction thérapeutique de la religion chez les détenus. Ainsi, la collecte des informations sur les opinions, les logiques, les stratégies des acteurs est faite grâce à la nature mixte de la recherche. Pour mener à bien les investigations sur les différentes dynamiques et logiques qui sous-tendent la pratique de la religion en milieu carcéral, il a été question d'un échantillonnage à choix raisonné, par itinéraire pour les données qualitatives et aléatoire simple pour les données quantitatives. Le groupe cible est composé d'agents pénitenciers, des détenus, les acteurs religieux, les prestataires de service à la maison d'arrêt de Cotonou, les visiteurs des détenus. La taille de l'échantillon est de 32 acteurs et a été arrêtée après l'atteinte du seuil de saturation des informations recueillies sur le terrain. Cet effectif est tiré d'une population mère. Le tableau I ci-dessous présente la situation carcérale de Cotonou.

Tableau I : Situation carcérale de Cotonou

Catégorie	Inculpés		Prévenus		Condamnés	Total
Majeurs Hommes	328	56	467	8	270	1129
Majeurs Femmes	9	3	14	3	18	47
Mineurs Hommes	25	3	2	0	1	31
Mineurs Femmes	1	0	1	0	0	2
Total	363	62	484	11	289	1209

Source : données pénitentiaires, février 2022

Le tableau I montre la situation carcérale de la prison civile de Cotonou. D'une part, il retrace les différents types de statut de détenu et, d'autre part, l'effectif des hommes et des femmes retenus dans cette maison d'arrêt. Plusieurs mobiles identifient le comportement religieux des détenus. Et c'est en fonction des besoins, des réalités carcérales que des actions sont entreprises. Ainsi, l'appartenance à une communauté religieuse repose sur le mobile matériel, économique, spirituel ou temporel.

2. Résultats et analyse

2.1. Religion en milieu carcéral et la thérapie des détenus

2.1.1. Contribution thérapeutique de la religion en milieu carcéral de Cotonou

Des données issues du terrain, les détenus sont issus de plusieurs catégories de religions dans la maison d'arrêt de Cotonou à savoir : les catholiques, les protestants méthodistes, les évangélistes, les célestes, les musulmans et les animistes. L'organisation des prières de culte au sein de la communauté pénitentiaire se fait tous les jours. Toutes les confessions religieuses ont une heure de prière bien déterminée. C'est ce que confirme cet informateur lorsqu'il parle du cas des détenus catholiques : *[Les détenus catholiques se retrouvent à la chapelle qui est l'aumônerie de la prison de Cotonou à 8 heures, heure retenue pour la prière du matin nommé les laudes. Les laudes renferment les psaumes, les lectures des textes de jour. Certains psaumes sont les chants qu'ils exécutent et d'autres sont les psaumes de prières. Ensuite, ils font les prières d'intercession et terminent par des prières usuelles ; le nôtre père. Ils insèrent les intentions des uns et des autres et de la communauté au cœur de cette rencontre priante]* (Pierre, aumônier, 22 ans de service, 21 janvier 2022). Les détenus ont ainsi la liberté de vivre leur foi. Dans chaque bâtiment, ils se regroupent par confession religieuse pour prier collectivement. Il est aussi permis les prières individuelles. Chaque confession religieuse a un responsable parmi les détenus qui assure le ralliement pour les séances de prières. Les chrétiens catholiques ont des séances de catéchuménat, et de confessions assurées par l'aumônier et les religieuses. Ce catéchisme se fait chaque mercredi matin ou vendredi matin après la prière des laudes. Les dimanches l'aumônier dit la messe pour les détenus. Elle constitue un moyen d'évangélisation. Les pratiquants de la religion traditionnelle n'ont pas une pratique ostensible de leur religion. Car, cette dernière est interdite au sein de la communauté carcérale. S'il y a une chapelle dédiée aux chrétiens, les musulmans quant à eux disposent d'une mosquée pour les prières. Les détenus emploient plusieurs objets religieux dans la pratique de leur religion. Au nombre de ceux-ci, il existe : la croix, les écrits religieux, le chapelet, les médailles, l'eau, l'huile, le

parfum, les bougies de différentes couleurs. Tout cet arsenal favorise une meilleure pratique de la foi dans le milieu carcéral. Les entretiens montrent que dans la maison d'arrêt de Cotonou, les femmes et les mineurs n'ont pas accès à la chapelle pour la prière. Ils prient dans leur bâtiment. Lorsque les mineurs ont un adulte qui se charge de leur faire le culte, les femmes quant à elles prient de façon collective ou individuelle dans leur bâtiment. Le personnel administratif participe au culte avec les détenus. Le tableau II ci-dessous présente les horaires de prière de chaque communauté religieuse.

Tableau II : Répartition des heures de culte

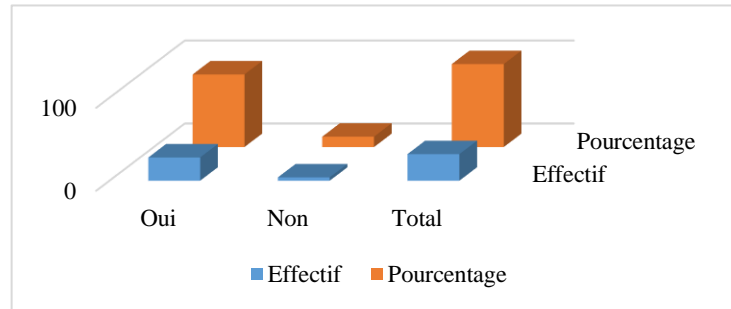
Communautés/horaires	Jours	Heures de prière
Catholique	Tous les jours	8h à 10h30
Évangélique	Lundi, mardi, samedi et dimanche	10h45 à 13h30
	Mercredi et vendredi	14h30 à 16h
Musulmane	Tous les jours	Fadjr : 05h 30 (dans les bâtiments) ; Zuhr : 13h 00 (à la mosquée) ; Asr : 16h 00 (à la mosquée) ; Maghrib : 19h 00 (dans les bâtiments) ; Isha : 20h 00 (dans les bâtiments).
Céleste	Lundi, mardi et jeudi	13h45 à 16h30
	Mercredi et vendredi	10h45 à 12h30
	Dimanche	13h30 à 16h30

Source : données de terrain, février 2022

Il ressort du tableau II que les différentes communautés religieuses se sont réparties les heures de cours de culte. Quand les détenus sont enfermés dans les bâtiments, les co-bâtimentaires en font la prière contrairement dans la journée où ils se retrouvent dans la chapelle ou la mosquée en communauté.

2.1.2. Perception sociale de la pratique de la religion en milieu carcéral

L'opinion des interviewés sur la religion en milieu carcéral est plurielle. Qu'ils s'agissent de la façon dont la religion est vécue en prison, de la vie de la foi par les détenus, de la célébration du culte, de la gestion que l'administration pénitentiaire fait de la pratique de la religion en prison, l'opinion des enquêtés est diverse et variée selon qu'on soit récidiviste ou non. Tous ayant une bonne perception de la pratique du fait religieux en prison, ils estiment que l'administration pénitentiaire favorise ou mieux crée des conditions nécessaires à la pratique de la religion en prison. Le graphique 1 suivant montre l'opinion des répondants sur l'élément positif ou non qu'est la pratique de la religion en maison d'arrêt de Cotonou.



Graphique 8 : Pratique de la religion dans la maison d'arrêt de Cotonou, élément positif pour les détenus

Source : données de terrain, février 2022

Les données du graphique 1 montrent que 87,50 % des informateurs estiment que la religion en milieu carcéral est un élément positif. Dans les faits, ils pensent que la religion étant très positive pour les croyants, elle leur permet de se rapprocher au mieux de Dieu. Car, lorsqu'on a tout perdu, la foi est ce qui reste. Le détenu se rapproche mieux de son Seigneur. La religion contribue à la survie des détenus. Elle donne espoir aux détenus.

Ainsi, la pratique de la religion en milieu carcéral serait une entremise permettant aux détenus de changer leur mode de vie. Même si l'avènement de la pandémie de la covid 19 a freiné la célébration des cultes dans la maison d'arrêt de Cotonou, les détenus dans leur majorité n'ont pas perdu la pratique de leur foi. Malgré la fermeture des lieux de culte pendant la pandémie, chaque détenu se débrouillait pour prier individuellement.

2.1.3. Religion, une structure de reconstruction de la vie de détenu

Le traitement des données collectées montre que la religion permet aux détenus de donner un sens à leur vie actuelle. A ce titre, une informatrice répond : *[Depuis 4 ans, une seule fois j'ai reçu de visite et c'est parce qu'il devait traverser Cotonou pour se rendre au Nigéria. C'est très difficile ! Mes parents ont toujours promis me rendre visite, mais rien. Je ne les accuse pas trop. Je souffre de la réponse de mes actes. Ils ne m'ont rien demandé. Mais Dieu est Grand et Il est désormais mon Parent]* (Femme, 28 ans, prévenue, 2^{ème} expérience carcérale, 5 ans de détention, trafic de drogue). La religion favorise l'abandon des pratiques non recommandables et est en même temps une source de normalisation de la vie. Avec les enseignements lors de la célébration des cultes, le détenu opte pour le changement de son mode de vie pour l'instant présent et pour l'avenir. La majorité des informateurs soit 87 % ont affirmé sans détours que la pratique de la religion, la célébration des cultes en milieu carcéral de Cotonou est une source de motivation à la conversion, mieux un levier de changement de leur mode de vie pour une vie plus exemplaire dans la société. Le même Dieu qui a conduit chacun d'entre eux en prison est le même qui ouvrira la voie de la liberté. Un informateur déclare : *[C'est un projet divin. Dieu m'a enlevé dans une situation qui peut me coûter la vie et m'a caché dans la prison. Je dois l'accepter]* (Homme, 39 ans, prévenu, 1^{ère} expérience carcérale, 5 ans 1 mois de détention, escroquerie). Par contre, ceux qui ont été approchés et ont accepté la (re) conversion notent plusieurs raisons qui sous-tendent leur choix. La première consiste à retrouver la paix du cœur à travers de nouvelles

pratiques religieuses et à éviter la monotonie qui donne l'impression de la répétition. Le deuxième élément s'appuie sur la sécurité qui ne peut être obtenue à partir de la résultante des rapports de force au niveau des confessions religieuses. La survie carcérale dépend du discernement optimal du choix opéré.

La mise en application des enseignements reçus auprès de leur aumônier les motivent à mettre fin à leur conduite déviante. Ils optent tous à l'abandon de cette conduite et pour la poursuite de la pratique de leur foi même en dehors de la maison d'arrêt de Cotonou. La religion est une structure de reconstruction de la vie. Pour ce répondant : *[On comprend que quand les détenus rentrent en prison et rencontrent le Christ, alors qu'ils n'étaient pas forcément pratiquants avant leur entrée en prison, mais une fois en prison, ils rencontrent le Christ, ils commencent par vivre une vie de chrétien. Au lieu de s'ajouter les difficultés, ils essaient de se dépouiller et de redevenir plus humain, plus homme et mènent une vie de chrétien. Car maintenant, ils ont le temps de prier, de lire toute la bible]* (Homme, 22 ans de service, janvier 2022).

La maison d'arrêt de Cotonou est un lieu de reconstruction mieux de réorientation de la vie. A travers les différents enseignements reçus des différents aumôniers, les détenus dans leur majorité abandonnent leurs vieilles pratiques.

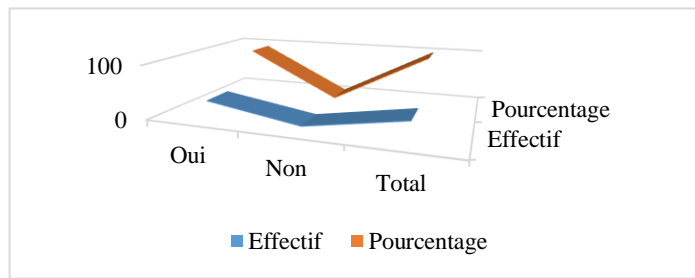
Les responsables religieux dans leurs enseignements prêchent les valeurs sociales que les détenus adoptent. Tous les détenus reconnaissent que de par leur religion ils deviennent tolérants faces aux conditions carcérales et l'agressivité de la vie. La religion les rend plus respectueux des uns envers les autres. A ce propos, un informateur répond : *[Je préfère remettre ma vie d'ici dans les mains de Dieu puisque d'autres succombent dans les bâtiments par étouffement. Quand il y a coupure de courant, l'air n'est plus respirable, il devient chaud. Le premier réflexe qui vient c'est de prier pour que le courant revienne. Vous imaginez les repas qu'on nous sert, c'est pour remplir le ventre et non pour nourrir l'organisme. Dans le bâtiment, on se soutient]* (Homme, 34 ans, prévenu, 1^{ère} expérience carcérale, 3 ans de détention, abus de confiance).

Il tombe donc à l'évidence que la religion est une ressource pour se reconstruire est en même temps une source d'apaisement. Elle permet la socialisation carcérale, mieux l'acceptation des conditions de vie carcérale et permet de comprendre le sens donné à la peine. L'effet structurant de la religion dans la vie du détenu lui permet d'accepter sa peine comme une réadaptation et un moyen de réinsertion sociale une fois hors de la maison d'arrêt de Cotonou. Un informateur répond à cet effet : *[Je travaillais dans une structure privée de la place. Quelques mois après mon incarcération, j'ai perdu mon emploi. C'était difficile à moi et à ma famille de subvenir à nos besoins. Dès mon incarcération, j'ai appris à fabriquer des sacs à mains, des corbeilles. Ce qui me permet de subvenir aux besoins de ma petite famille]* (Homme, 47 ans, ex-détenu, 4 ans après la sortie de prison). La collecte des données montre par ailleurs que certains détenus de par leur séjour en milieu carcéral apprennent les métiers de mains, l'anglais et deviennent au bout du rouleau de véritable artisans et interprètes lors des cultes.

2.1.4. Religion comme une thérapie

Les détenus dans la maison d'arrêt de Cotonou pratiquent leur foi au tant que faire se peut. Ils prient, participent à leur culte. En consultation chez l'infirmière, certains affirment que la prière, mieux Dieu leur est une source de soulagement. Voici ce qu'elle dit à propos : *[La religion leur permet de se passer du stress]* (Femme, infirmière, 17 ans de service, 27 décembre 2021). L'assistance fraternelle dans la communauté

religieuse permet de se passer de la routine et du stress. Elle permet de tuer le temps. Les données contenues dans ce graphique 2 s'inscrivent dans cette même perspective :



Graphique 9 : La religion carcérale comme thérapie

Source : données de terrain, février 2022

La majorité soit 93 % des informateurs ont approuvé que la participation aux activités religieuses leur permet de s'évader, de s'échapper à la routine. Elle est une source de réconfort pour les détenus et même pour le personnel administratif. A l'occasion de ces activités, les détenus, les membres de l'administration exposent les difficultés, leur problème spirituel, matrimonial, les problèmes de sentiments, d'éducation des enfants, les problèmes professionnels. Ainsi, les responsables religieux les assistent par la prière. L'acteur religieux par son intervention est une source de soulagement. Pour ce répondant : *[Les détenus sont comme les fidèles de la paroisse. Rien d'extraordinaire. Mais, la différence est qu'ils prient beaucoup. Car, ils ont assez de temps. Ils chantent, ils dansent. Lors des périodes de fête on leur apporte des vivres pour qu'ils puissent bien fêter. Les réalités carcérales sont surtout les audiences. Ils demandent des messes pour leur audience. Et demande que l'on les assiste spirituellement afin que leur dossier passe et qu'ils soient vite libérés]* (Homme, 8 ans de service, 21 janvier 2022). La religion dans la maison d'arrêt de Cotonou permet à la population carcérale de prier, de magnifier Dieu, de s'évader de la routine carcérale à travers les chants et les danses. La prière fait la force du détenu. Elle lui permet de tenir bon et de ne point tomber dans la dépression. C'est au cœur de ces considérations que cet informateur estime que : *[Les prières sont un mode de communication entre soi et un Être divin qui permettent de se vider, de s'évader et au retour une espérance naît du fait que le divin a entendu les plaintes et accordera ce qu'on désire, ceci permet en majeure partie de se surpasser, de se passer du stress et de la routine]* (Femme, psychologue, 10 ans de carrière, 27 décembre 2021). La religion constitue une source de soulagement mental pour les détenus. Elle participe considérablement à l'établissement de leur équilibre mental en milieu carcéral de Cotonou. En outre, remarquons que les responsables religieux sont aussi d'un soutien considérable pour les habitants de la maison d'arrêt de Cotonou. Ils entretiennent de relation amicale avec eux. Il ressort des résultats de l'enquête que 81,25 % des informateurs affirment que la relation avec le célébrant de culte leur permet de mieux se sentir humains et de mieux entreprendre leur vie surtout hors de la maison d'arrêt de Cotonou. Le célébrant leur prodigue des conseils qui leur permettent de mieux vivre en milieu carcéral dans une dynamique d'acceptation de leur peine. Son aide et sa prière sont sollicitées par 98 % des informateurs pour non seulement mieux préparer le procès mais pour la célérité des audiences.

2.1.5. *Religion, lieu de ressourcement des détenus*

Les détenus dans la maison d'arrêt de Cotonou ne sont pas indifférents aux séances culturelles organisées en leur faveur. Ils y participent tous dans la mesure du possible. Les cultes célébrés, la prière, sont des moments qui permettent aux détenus de se raviver, de se revigorer. C'est dans cette même veine que cet interlocuteur affirme, parlant des détenus, que : [la religion leur permet de se passer du stress] (Femme, 43 ans, infirmière, 17 ans de service, 27 décembre 2021). Ainsi, la convivialité, la fraternité, vécues et ressenties lors des célébrations permettent au détenu de sortir de sa léthargie, de sa routine. Les séances de célébration sont des moments de remontant mental pour les détenus. C'est dans cette même optique que P. Colin et M. Klinger (2004, p. 33), parlant du rôle de la religion dans la prison affirment que : « La religion est alors une ressource pour s'évader et rythmer le quotidien, que ce soit par la prière, les lectures de livres ou revues religieuses ou la participation à des réunions religieuses ». Les pratiques religieuses en milieu carcéral permettent ainsi aux détenus de mieux se sentir mentalement et subséquemment de mieux organiser leur vie carcérale. Elles sont une source de réconfort. A travers les prières et les chants, le prisonnier retrouve sa force. Toute chose qui lui permet de tenir bon, d'accepter et de comprendre sa condition carcérale. Cet état d'esprit qui évite la dépression au détenu. A. J. Beckford (2011, p. 7), s'inscrivant dans cette même lancée pense que : « Les pratiques religieuses jouent un rôle positif dans les prisons françaises, aidant par exemple les détenus à surmonter l'épreuve de la détention ou permettant de profiter du soutien des aumôniers ». La maison d'arrêt de Cotonou avec la célébration des cultes qu'elle favorise permet aux détenus d'avoir un sursaut d'esprit grâce au sermon prononcé par les responsables religieux. Ces responsables sont alors d'un soutien considérable pour les habitants de la maison d'arrêt de Cotonou. Le célébrant conseille les détenus. Il lui permet de vivre leur peine comme une expiation. L'acteur religieux est non seulement un ami thérapeute pour le détenu mais un éducateur qui lui permet de se resocialiser dans le milieu carcéral. Dans les faits, R. Shaw (1995, p. 12) note : « Le rôle de l'aumônier devient principalement de prodiguer réconfort, espoir et compassion, en dehors du cadre strict du ministère paroissial. Ce rôle devient spécialement important pour des populations empêchées, en fonction de leur situation (prison, hôpital ou caserne) de participer à la vie paroissiale. En bref, les aumôniers sont des représentants des institutions religieuses qui proposent leurs services à des populations vivant ou travaillant dans le cadre d'autres institutions ; certains de ces aumôniers usant de leur position pour combattre les injustices dont ils sont les témoins dans ces autres institutions ». Les responsables des cultes religieux inculquent de nouvelles valeurs de vie aux détenus. Ils saisissent l'aubaine de leur position pour pourfendre les injustices dont ils sont témoins dans les milieux carcéraux. Ainsi, la religion en milieu carcéral joue d'une manière ou d'une autre un rôle d'agent socialisateur. Elle éduque à nouveau le détenu et lui donne de nouvelles perspectives de vie en lui inculquant un nouvel état d'esprit.

2.1.6. *Religion, lieu de création des liens entre les détenus*

L'analyse croisée des données recueillies renseigne que les séances de prières, la catéchèse, les vies fraternelles vécues dans les confessions religieuses au sein de la maison d'arrêt de Cotonou sont des opportunités de resocialisation religieuses où de nouveaux adhérents sont accueillis. L'assiduité de ces détenus dans les activités

religieuses au sein de la maison d'arrêt de Cotonou est une alternative de mise en relation avec les autres détenus. C'est fort de cela que R. Sarg et A. S. Lamine (2011, p. 30) pensent que « les célébrations et réunions religieuses permettent de rencontrer des détenus d'autres étages en particulier en maison d'arrêt où les moments collectifs sont très limités ».

En entrant en contact avec les détenus d'autres étages, d'autres cellules, les détenus se font des amis, des relations qui leur favorisent une meilleure intégration dans la société carcérale. La religion est un lieu de développement de son réseau de relation en milieu carcéral à travers l'intégration dans une nouvelle communauté religieuse. En reconstruisant la personnalité du détenu, elle lui permet d'étendre ses relations sociales. C'est ce que confirme cette informatrice en ces termes : *[Dans le suivi, on constate que la religion participe beaucoup à l'insertion dans la société carcérale et joue un rôle de rétablissement de l'être dans toutes ses dimensions]* (Femme, psychologue, 10 ans de carrière, 27 décembre 2021). La religion loin de désunir, rassemble et unit plutôt les détenus. Elle n'est pas dans un rôle d'exclusion mais d'inclusion. D'ailleurs, C. Saint-Blancat (2004, p. 39) parlant du rôle de la religion dans la prison pensent que « la religion est loin d'avoir la fonction exclusive qu'on serait tenté de lui attribuer ». A travers leur participation au culte religieux, les détenus créent des relations qui leur permettent de s'unir davantage. Cependant, cette union est loin d'être une sédition contre l'institution pénitentiaire leur permet plutôt de mieux mener leur vie carcérale. Ainsi, la majeure partie du personnel administratif étant formé de fidèle chrétien qui participe tant que faire se peut à l'animation de la vie religieuse au sein de la population carcérale, il n'existe donc pas de conflit entre les pratiquants de la religion dans la maison d'arrêt de Cotonou et l'administration pénitentiaire.

Conclusion

Cette recherche porte sur la « religiosité en milieu carcéral : une pratique récurrente chez les détenus de la maison d'arrêt de Cotonou » et a pour objectif général d'analyser les différentes logiques et dynamismes qui sous-tendent la pratique de la religion dans la maison d'arrêt de Cotonou. Le but de la recherche est, de montrer le rôle thérapeutique de la pratique de la religion en milieu carcéral et d'expliquer que la religion en milieu carcéral favorise l'intégration sociale des détenus. Les résultats obtenus ont permis de tirer les conclusions suivantes : la religion est un élément, mieux une source de reconstruction de la vie des détenus. Dans la réalité, les enseignements reçus lors de la célébration des cultes, les prières et la participation aux diverses activités religieuses au sein de la maison d'arrêt de Cotonou, façonnent positivement les détenus. La morale reçue pendant les célébrations, le brassage de fraternité créée lors des activités religieuses (chorale, catéchuménat) facilitent le changement de mode de vie des détenus. La religion dans la maison d'arrêt de Cotonou est alors un élément de reconstruction mieux de réorientation de la vie. Via l'entremise des différents enseignements reçus des aumôniers, des pasteurs et imams, les détenus dans leur majorité abandonnent leurs vieilles pratiques pour adopter un style de vie plus conforme avec les règles de la société. Ainsi, les cultes célébrés, la prière, sont des moments qui permettent aux détenus de se raviver, de se revigorer. La convivialité, la fraternité, vécues et ressenties lors des célébrations permettent aux détenus de sortir

de la léthargie, de la routine. Les séances de célébration sont des moments vécus comme des remontants mentaux pour les détenus. A travers les prières et les chants, le détenu retrouve sa force. Toute chose qui lui permet de tenir bon, d'accepter et de comprendre sa condition carcérale. Cet état d'esprit qui évite la dépression au détenu. Les entretiens issus du terrain renseignent que les séances de prières, la catéchèse, les vies fraternelles vécues dans les confessions religieuses au sein de la maison d'arrêt de Cotonou sont des lieux de conversion et de reconversion où les confessions recrutent de nouveau adhérents parmi les détenus. La religion permet de développer son tissu relationnel en prison à travers l'intégration dans une nouvelle communauté religieuse. En reconstruisant la personnalité du détenu, elle lui permet d'étendre ses relations sociales. Il ressort aussi des entretiens que l'aumônier est pris comme une entremise par laquelle le détenu entre en contact avec le monde extérieur de qui il reçoit des aides. La présence des responsables religieux permet aux détenus d'avoir des nouvelles de leurs proches par les appels. Du reste, l'aumônier est non seulement un thérapeute, mais un ami à travers lequel les détenus peuvent recevoir de l'aide venant de l'extérieur, des informations sur l'état de leur famille religieuse, ou même font état de famille de substitution. Les manifestations religieuses sont aussi des lieux de création de lien entre les détenus eux-mêmes. A travers elles, les détenus développent leur réseau de relation au sein de la communauté carcérale. Somme toute, la religion en milieu carcéral est alors un cadre de création des liens sociaux.

Références bibliographiques

- BECCI Terrier Iréné, BOVAY Claude et KUHN André, 2011, « Enjeux sociologiques de la pluralité religieuse dans les prisons suisses », In *Cahier thématique II*, PNR, vol. 58.
- BECKFORD James, 2011, « Prisons et religions en Europe », In *Archives de sciences sociales des religions*, pp. 14-35.
- CARTUYVELS Yan, 2002, « Réformer ou supprimer : Le dilemme des prisons », In *La pensée juridique*, Paris, Bruxelles, LGDJ, Bruylant, pp. 113-132.
- CHANTRAINE Gilles et DAN Kaminski, 2008, « La politique des droits en prison », In *Champ pénal/penal field*, Séminaire innovations pénales, consulté le 02 juin 2022, <http://journals.openedition.org/champpenal>.
- COLIN Patrick, KLINGER Myriam, 2004, « Vécu carcéral et situation d'illettrisme », In *Déviance et Société*, vol. 28, n° 1, pp. 33-55.
- SAINT-BLANCAT Chantal, 2004, « L'Islam dans les prisons », In *Archives de sciences des religions*, mis en ligne le 16 novembre 2005, consulté le 21 septembre 2000, URL : <http://journals.openedition.org/2070>.
- SARG Rachel et LAMINE Anne-Sophie, 2011, « La religion en prison », In *Archives de sciences sociales des religions*, 153, mis en ligne le 15 juin 2011, consulté le 19 avril 2019, journals.openedition.org/assr/22761.
- SHAW Richard, 1995, *Chaplains to the Imprisoned*, New York, Haworth Press.
- VANDEURZEN Inche., 1999, « Een actie-inderzoek », In *het penitentiair schoolcentrum van hoogstraten*, vol. 2, n° 3, pp. 112-128.